

## Vos valeurs d'entreprise dans votre organisation

### FORMATION et ACCOMPAGNEMENT EN ENTREPRISE



### **Ici, nous créons la complicité et le partenariat !**

À la petite école, on les appelle le “code de vie”. Ce sont des principes de relations, de fonctionnement et de respect entre employés et gestionnaires, et avec les clients.

Le code de vie au travail se reflète par des valeurs qui sont propres à votre entreprise. Elles sont une marque de confiance aussi précieuse qu’une norme ISO.

Mettre en place vos valeurs et comment changer les habitudes :

- En équipe de direction, nous déterminons nos objectifs à atteindre, vos valeurs qui vous sont importantes, qui reflètent votre mission d’entreprise et qui sont des objectifs corporatifs.
- Nous impliquons et nous accompagnons, vos gestionnaires et vos employés et l’organisation, pour faciliter un changement de culture, de façons de faire. Ces accompagnements sont sous les formes de formations, d’informations, d’accompagnements auprès des gestionnaires et des employés.
- Nous sommes disponibles à participer aux rencontres de feedback.

Plus que jamais, vos valeurs d’entreprise ...

C’est une assurance qualité de respect et d’efficacité pour les employés.

C’est une fierté pour l’organisation

### **... Ici, nous créons la complicité et le partenariat, entre gestionnaires et employés !**

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de ces formations et accompagnements, ou pour en bénéficier, contacter nous au 514-754-2336.

#### **NOTE :**

*André Rousseau - Conseillers sont des formateurs agréés de la Commission des partenaires du marché du travail et d’Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d’œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d’inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés.*

*De plus, cette formation, de même que les services d’un professionnel formateur agréé, pourraient vous donner droit à un crédit d’impôt et des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d’aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d’une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d’Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d’aide financière à mes services.*